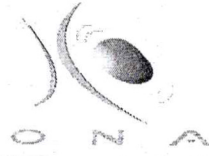


République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Hydraulique



الديوان الوطني للتطهير
Office National de l'Assainissement

NIF 000116001715484

Avis d'Attribution Provisoire du marché

Relatif à l'Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 11/MOD/ONA/2026 portant sur «Travaux de Réhabilitation et mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées de la ville de Jijel y compris l'amélioration de la collecte des eaux usées -Wilaya de Jijel» ,

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436, correspondant au 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Office National de l'Assainissement (ONA) informe les soumissionnaires ayant participé à l'Appel d'Offres National ouvert avec exigence de capacités minimales N°11/MOD/ONA/2026, intitulé «Travaux de Réhabilitation et mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées de la ville de Jijel y compris l'amélioration de la collecte des eaux usées -Wilaya de Jijel» , publié dans les quotidiens nationaux «الخبر» et « le Soir d'Algérie» en date du 23/03/2026, dans le BOMOP N° 2012 de la semaine allant du 29/03 au 04/04/2026, que l'évaluation technique et financière des offres a donné lieu aux résultats suivants :

Projet	Soumissionnaire retenu N I F	Note technique / 100	Montant en DA TTC	Délai de réalisation
« Travaux de Réhabilitation et mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées de la ville de Jijel y compris l'amélioration de la collecte des eaux usées » -Wilaya de Jijel-	Groupement momentané d'entreprises EURL BM Water SYSTEME / 001318044326952	81	Montant déclaré le jour d'ouverture des plis 1 784 860197.05 DA TTC	24 mois
	SARL HYDCAN 001005022413244		Montant après vérification arithmétique 1 784 860 197.04 DA TTC	

Conformément à la réglementation en vigueur, les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, peuvent se rapprocher des services de l'ONA, au plus tard, trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.

Tout soumissionnaire contestant l'attribution provisoire, peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours, à compter de la première publication du présent avis auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique, sise au 03, rue du Caire, KOUBA, ALGER.